



Modèle de lettre pour faire annuler une résolution

Par **Rofle**, le **24/02/2023** à **20:05**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'un modèle de lettre pour faire annuler une résolution prise à la mauvaise majorité lors de l'A.G. de la copropriété.

Avec mes remerciements

Par **youris**, le **24/02/2023** à **20:13**

bonjour,

une lettre est insuffisante pour faire annuler une résolution votée par une A.G. même à une mauvaise majorité dès l'instant où son président a signé son P.V.

seul un tribunal, saisi, dans les délais? à ce pouvoir.

Salutations

Par **Pierrepauljean**, le **24/02/2023** à **21:16**

bonjour

seuls les opposants ou défaillants peuvent agir par la voie judiciaire en annulation d'une résolution

mais le syndic, dès qu'il recevra l'assignation que vous aurez faite délivrer par un avocat contre le syndicat des copropriétaires, pourra remettre cette résolution à l'ordre du jour de la prochaine AG

avez-vous la certitude que la majorité requise pour cette résolution n'a pas été atteinte lors du

vote ?

Par **Visiteur**, le **24/02/2023** à **21:27**

Bonjour,

[quote]

Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

[/quote]

La contestation doit être faite au tribunal par votre avocat, et dans les 2 mois de la notification du PV de l'AG. Vous n'êtes recevable que si vous étiez absent non représenté ou avez voté contre.

Et ce serait utile de démontrer votre "intérêt à agir" sinon vous serez débouté....